

STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

1. COMPETENCES OBLIGATOIRES

1.1. Compétences issues de la Communauté d'agglomération de Niort :

1.1.1. Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire

1.1.2. Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

1.1.3. Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

1.1.4. Politique de la ville dans la communauté

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
 - Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance ;
 - Actions et participations auprès des acteurs publics et privés intervenant dans le domaine de l'insertion des jeunes et des adultes.

1.2. Compétences issues de la Communauté de communes de Plaine de Courance :

1.2.1. Développement économique

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- *L'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale*
- *Les actions de développement économique*
- *Les actions de maintien de l'activité économique*
- *Les participations auprès des structures intervenant en faveur du développement économique*
- *L'accompagnement des porteurs de projets participant au développement économique*
- *L'accompagnement des différents acteurs publics et privés du développement touristique*
- *Les participations au profit de manifestations permettant la promotion du territoire et des produits locaux.*

1.2.2. Aménagement de l'espace communautaire

- Le schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- *Les zones d'aménagement concerté à vocation économique*
- *Les zones d'aménagement concerté destinées au logement social*
- *Les zones d'aménagement concerté à vocation touristique*
- La constitution de réserves foncières nécessaires à la mise en œuvre des compétences de la CCPC,

1.3 Compétences issues de la Communauté d'agglomération du Niortais :

1.3.1 Aménagement de l'Espace communautaire

- **Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;**

2. COMPETENCES OPTIONNELLES

2.1. Compétences issues de la Communauté d'agglomération de Niort :

- 2.1.1. Assainissement
- 2.1.2. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- 2.1.3. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
 - Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores
 - Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
 - Soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie

2.2. Compétences issues de la Communauté de communes de Plaine de Courance :

- 2.2.1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- *Les voiries routière et ferroviaire des zones d'activités*
- *La participation (dans le cadre de l'article L 5214-16 du CGCT) à la création de voirie (nationale, départementale et communale) qui présente un intérêt pour la communauté de communes.*
- *La création et l'entretien des voiries créées aux fins de desservir en priorité des équipements communautaires*

- 2.2.2. Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire :

- *La construction de logements sociaux*
- *Les programmes d'amélioration de l'habitat*
- *Les Programmes Locaux d'Habitat (PLH)*
- *Les études en matière d'habitat*
- *Les participations auprès des structures intervenant en faveur du logement.*

- 2.2.3. Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte, élimination, valorisation et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Assainissement non collectif

- Aménagement paysager des zones d'activité économique
- Assainissement collectif :

Est d'intérêt communautaire : l'assainissement collectif de la zone d'activité économique des Pierrailleuses, des communes de Granzay-Gript et de Saint Symphorien concernées par le même équipement.

2.2.4. Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire

- *Les piscines publiques*
- *Les participations (dans le cadre de l'article L 5214-16 du CGCT) à la création d'équipements sportifs polyvalents dépassant l'intérêt communal.*

3. COMPETENCES FACULTATIVES

3.1. Compétences issues de la Communauté d'agglomération de Niort :

3.1.1. Aménagement, gestion, entretien et mise en valeur du patrimoine d'intérêt communautaire

3.1.2. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

3.1.3. Participations financières à la réalisation de voiries nationales et départementales présentant un intérêt pour la communauté d'agglomération de Niort

3.1.4. Enseignement universitaire, formations supérieures, recherche

- Actions et financements liés au développement et au fonctionnement de ces enseignements
- Apport de terrain, participations conventionnelles aux dépenses liées à l'implantation et au développement de l'enseignement supérieur
- Gestion des équipements communautaires affectés à l'enseignement supérieur.

3.1.5. Gens du voyage

- Création, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage d'intérêt communautaire, en particulier les trois aires

existantes de Noron et de La Mineraie à Niort ainsi que l'aire d'Echiré, ou leur équivalent si ces aires venaient à être déplacées.

- Etudes préalables à l'élaboration d'un schéma communautaire d'accueil des gens du voyage.
- Création, aménagement et gestion de l'aire de grand passage de Niort.
- Création, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage inscrites au Schéma départemental

3.1.6. Tourisme

- Promotion du territoire de la CAN
- Réalisation d'éditions touristiques adaptées
- Accueil et information touristiques sur le territoire
- Commercialisation des prestations de services touristiques
- Accompagnement des acteurs touristiques
- Elaboration et suivi d'une politique touristique : établissement d'un schéma de développement touristique, réalisation de toute étude touristique d'intérêt communautaire, mise en place d'un observatoire touristique

3.1.7. Etudes sur le développement des énergies renouvelables

3.2. Compétences issues de la Communauté de communes de Plaine de Courance :

3.2.1. Actions en faveur du développement des services et de leur coordination

- Centres Locaux d'Information et de Coordination (gérontologique) ».